

CHARTRE DU JARDIN DE COURCOMMUNE - Le jardin est mis à la disposition par la commune.

20 juin 2018

Le jardin accueille des personnes de la région dans le cadre d'un jardin partagé et les artistes en résidence à CourCommune. C'est un lieu de ressourcement où chacun, en dehors des événements qui y sont régulièrement organisés, peut trouver le calme et le contact avec la nature.

### **PRINCIPES DE JARDINAGE**

Le projet de jardin est de favoriser la plus grande biodiversité possible par la plantation d'espèces propices à la vie animale et végétale, ce n'est donc pas un jardin productif. Il se base sur les principes de culture suivants :

**UTILISATION DU COMPOST** : tout se recycle avec 2 composts, un qui produit de la matière organique par le recyclage de déchets verts et un compost ultime où on met les indésirables.

**GESTION DE L'EAU** : le sol ne reste jamais nu. Les cultures sont paillées ainsi que les allées.

**JARDINAGE NATUREL** : on cherchera à associer les plantes, à utiliser les purins, à favoriser le renouvellement naturel de la matière organique du sol.

### **EN PRATIQUE**

Le jardin est en général ouvert le samedi entre 14 et 17h (en fonction de la météo et des événements organisés). C'est le moment privilégié où les jardiniers se retrouvent pour prendre les décisions et échanger avec les passants. Ils se retrouvent au gré des besoins le reste du temps.

Les clefs sont détenues par les jardiniers les plus actifs. Elles ne peuvent être prêtées à des personnes extérieures à CourCommune. Une caution de 10€ par clef est demandée.

### **POUR VENIR JARDINER, VOUS DEVEZ**

- être adhérent de CourCommune, l'adhésion est de 15€,
- adhérer aux principes énoncés plus haut,
- les enfants de moins de 8 ans doivent être pris en charge par un adulte,
- chacun participe à toutes les tâches, que ce soit la culture des plantes, l'aménagement et l'entretien du jardin et de la cabane,
- les outils sont correctement nettoyés et rangés après utilisation,
- au jardin, l'utilisation des téléphones portables, les cigarettes et les cigarettes électroniques sont interdits.